

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 15 janvier 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :
Son honneur le Maire Martin St-Laurent
Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard,
Madame Cindy Vignola, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Était absent :
Le conseiller Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, et
Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l’ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS
2. Résolution – Adoption des procès-verbaux;
3. Résolution – Adoption des comptes à payer;
4. Résolution – Dépôt du rapport de gestion contractuelle;
5. Résolution pour accepter le décompte numéro 4 de la construction de la rue
du Quartz et pour autoriser le paiement à l’entreprise Dexter Québec;
6. Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat pour la cueillette et la
garde d’animaux domestiques;
7. Résolution - Mandat d’arpentage groupe Cadoret – rue des Lagopèdes;
8. Résolution - Pour accepter la soumission de Revolt électrique et pour
entériner la dépense pour la réparation du sauna de la piscine;
9. Résolution - Pour accepter la soumission de Revolt électrique et pour
entériner la dépense pour l’achat de deux nouvelles unités de chauffage pour
un garage des Services techniques;
10. Résolution pour accepter la soumission de Contrôles AC pour le
remplacement d’une pièce pour la hotte du restaurant de l’aréna;
11. Résolution pour accepter le contrat avec le Groupe CLR;
12. Résolution pour accepter la démission de Monsieur Luc Loiselle à titre de
chargé d’entretien;
13. Résolution pour accepter la permanence de Monsieur Nouha Gassama à titre
de manœuvre spécialisé au centre récréatif;
14. Résolution pour adopter le règlement numéro 490 pour déterminer les taux de
taxes municipales pour l’exercice financier 2024;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

PÉRIODE DE QUESTIONS

15. Résolution – Fermeture de la séance.

R24-01-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-01-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R24-01-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 décembre 2023, au montant de 2 898 428,41 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 12-23

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

4141

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

▶	<u>2 898 428,41 \$</u>	
Paiements Internet : 4345 à 4373		636 393,69 \$
Paiements par chèque : 28502 à 28600		396 800,92 \$
Paiements par Transphère : S12314 à S12406		<u>1 181 042,49 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	30 506,77 \$	
Chèques de 1 000 \$ et plus	<u>2 183 730,33 \$</u>	
	2 214 237,10 \$	2 214 237,10 \$
Dépôts de paies # 48 à 52		<u>684 191,31 \$</u>
GRAND TOTAL		<u>2 898 428,41 \$</u>

Sandra GAGNON,
Trésorière.

R24-01-04

RÉSOLUTION – DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du rapport de gestion contractuelle pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport de gestion contractuelle pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 soit approuvé;

ADOPTÉE

R24-01-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 4 DE LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ ET POUR AUTORISER LE PAIEMENT À L'ENTREPRISE DEXTER QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a entrepris la construction de la nouvelle rue du Quartz en vertu de la résolution R23-05-14, octroyant un mandat à l'entreprise Dexter Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décompte numéro 4 des travaux de la rue du Quartz s'élève à 13 665,16 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, a examiné et accepté le décompte numéro 4, attestant de la conformité des travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte le décompte numéro 4 des travaux de la rue du Quartz, d'un montant de 13 665,16 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER la trésorière à payer le décompte numéro 4 à Dexter Québec, en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-01-06

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LA GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques sera échu le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de cueillette et de garde d'animaux domestiques pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de contrat à intervenir entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques avec Madame Nathaly Fortin, au coût mensuel de 1 611,60 \$, taxes en sus, pour une période d'un an, soit du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025;

ADOPTÉE

R24-01-07

RÉSOLUTION - MANDAT D'ARPENTAGE GROUPE CADORET – RUE DES LAGOPÈDES

CONSIDÉRANT l'extension future de la rue des Lagopèdes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une opération cadastrale pour établir l'emprise de la future rue;

CONSIDÉRANT la proposition de services et honoraires professionnels de Madame Anik Turbide, arpenteure-géomètre, datée du 18 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Madame Anik Turbide, arpenteure-géomètre, pour l'opération cadastrale relative à l'extension de la rue des Lagopèdes, tel que décrit dans la proposition datée du 18 décembre 2023;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 11 110,03 \$ toutes taxes incluses pour le mandat professionnel et d'assumer distinctement les frais de dépôt du MRNF;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, pour représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-01-08

RÉSOLUTION - POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE REVOLT ÉLECTRIQUE ET POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU SAUNA DE LA PISCINE

CONSIDÉRANT QU'un bris majeur est survenu dans le sauna de la piscine;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la pièce endommagée;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Revolt Électrique;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Revolt Électrique et d'entériner la dépense au montant de 4 568,97 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-01-09

RÉSOLUTION - POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE REVOLT ÉLECTRIQUE ET POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE DEUX NOUVELLES UNITÉS DE CHAUFFAGE POUR UN GARAGE DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE les deux unités de chauffage actuelle dans le garage de l'ancienne menuiserie des Services techniques ne sont plus fonctionnelles depuis le mois de décembre;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les unités de chauffage;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Revolt Électrique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Revolt Électrique et d'entériner la dépense au montant de 8 876,21 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-01-10

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE CONTRÔLES AC
POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PIÈCE POUR LA HOTTE DU
RESTAURANT DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QU'une pièce doit être remplacée sur la hotte du casse-croûte de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la pièce demande une expertise spécialisée;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Contrôles AC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Contrôles AC au montant de 8 770,21 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-01-11

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT AVEC LE GROUPE CLR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission du Groupe CLR pour la location de radios portatives;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le contrat avec le Groupe CLR, pour une période de 12 mois, renouvelable, aux montants suivants :

- Service incendie : 739 \$ / mois
- Services techniques : 1 477,75 \$ / mois
- Sécurité civile : 159,80 \$ / mois
- Service ambulancier : 447,60 \$ / mois

Pour un total de 2 824,15 \$ par mois, taxes en sus;

ADOPTÉE

R24-01-12

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR LUC
LOISELLE À TITRE DE CHARGÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Monsieur Luc Loiselles datée du 22 décembre 2023 confirmant sa démission en date du 4 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Luc Loïselle à titre de chargé à l'entretien des bâtiments effective à compter du 4 janvier 2024;

DE SOUHAITER la meilleure chance à Monsieur Loïselle dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

R24-01-13

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PERMANENCE DE MONSIEUR NOUHA GASSAMA À TITRE DE MANŒUVRE SPÉCIALISÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de manœuvre spécialisé permanent au centre récréatif se terminant le 6 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nouha Gassama a été sélectionné pour s'acquitter de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la permanence de Monsieur Nouaha Gassama au poste de manœuvre spécialisé rétroactivement au 6 décembre 2023;

DE FÉLICITER Monsieur Gassama pour sa nomination;

ADOPTÉE

R24-01-14

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 490 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le Conseiller Daniel Bergeron, et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 490 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2024 soit et est par la présente adopté;

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 490 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ARTICLE 1

VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2024

1.1 CATÉGORIES D'IMMEUBLES

Les catégories d'immeubles pour lesquels la Municipalité fixe plusieurs taux de la taxe foncière générale sont celles déterminées par la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2-1), à savoir :

1. Taux de base – catégorie résiduelle;
2. Taux particulier des immeubles de six (6) logements et plus;
3. Taux particulier des immeubles non résidentiels;
4. Taux particulier des immeubles industriels;
5. Taux particulier des terrains vagues desservis.

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

- 1.2** Les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2-1) s'appliquent intégralement

1.3 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Conséquemment, le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle est fixé à 0,75 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis à la Loi.

1.4 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES À SIX LOGEMENTS OU PLUS

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des immeubles à six logements ou plus est fixé à la somme de 1,00 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.

1.5 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le taux particulier de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à la somme de 2,50 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et défini par la Loi.

1.6 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Le taux particulier de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles industriels est fixé à la somme de 2,85 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

1.7. TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES TERRAINS VAGUES

Le taux particulier de la taxe générale de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à la somme de 1,50\$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain vague desservi au sens de la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 2

TAXES POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

2.1 Qu'une taxe pour le service d'aqueduc et d'égout de 0,06 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024 sur tous terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées et tout ce qui est incorporé au fond et défini des lots ou parties de lots ou terrains vacants sur lesquels aucune construction quelconque y est érigée.

ARTICLE 3

TAXE POUR LES SERVICES D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES

3.1 Qu'une taxe pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères de 0,08 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024, sur tous terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées et tout ce qui est incorporé au fond et défini des lots ou parties de lots ou terrains vacants sur lesquels aucune construction quelconque y est érigée.

ARTICLE 4

TAXE POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

4.1 Qu'une taxe de 75 \$ par année, par unité de logement soit facturée à tout propriétaire d'immeuble inscrit au rôle d'évaluation, dans le périmètre urbain, pour les coûts du contrôle biologique des insectes piqueurs.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

R24-01-15

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE